

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE REAUVILLE

Siège social : Mairie 26230 Réauville

Adresser le courrier à : Maison des chasseurs 785A chemin du Fraysse 26230 REAUVILLE

Le président
Claude GARRIONE

Réf : 22/352 CG

Objet : CR du 1^{er} CA de l'ACCA

Réauville le : 29/07/2022

**Compte rendu du 1^{er} CONSEIL D'ADMINISTRATION
de L'A.C.C.A. de REAUVILLE qui s'est tenu,
Le 27/07/2022 à 18h30 au CLAVANON « Maison des chasseurs »**

Membres présents : Mrs GARRIONE cl, RIEU pierre, CASTELLO Jean-Paul, BRACHET Jean-Louis, BERNARD Vincent, BERNARD Christian, ESTRAN gilles
Membres excusés : Mrs PETITJEAN Didier, CHARPENEL Marc, DELMAS Philippe (GP)
Invités : Mrs AMBROSINI Patrice (GP), PERRIN Norbert (maire de Réauville)

Début de séance : 18H30

Fin de séance : 19H45

Le CA remercie Mr PERRIN Norbert de sa présence suite à l'invitation et des précisions apportées aux points 3 et 11 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Commande de gibier pour saison 2022/23 :

Après étude du tarif de notre fournisseur (Gibier des contents) la commande de 100 Faisans et 100 perdrix sera passée prochainement afin de prévoir au mieux les lâchers pour la saison 2022/23.

2. Mail FDC pour vaccination des chiens contre la maladie d'AUJESZKY

Information a été donnée a l'ACCA par la FDC pour la vaccination des chiens a la clinique vétérinaire de Labégude de Mazenc afin que les chasseurs intéressés puissent prendre Rdv avec la clinique et ainsi regrouper les vaccinations contre cette maladie car les flacons de vaccinations contiennent 40 doses. Le prix de la vaccination est de (18€) avec un ou deux rappels. L'information par mail sera transmise aux sociétaires.

3. Achat d'une parcelle de terrain de l'ACCA par Mr CHOMER voisin du cabanon de chasse.

Mr PERRIN Norbert maire de la commune nous fait part de la demande de Mr CHOMER pour l'achat de 5000 m² de terrain en bordure de sa propriété et nous donne les raisons de sa demande : (PN) le terrain de l'ACCA que Mr CHOMER veut acheter est mitoyen de sa propriété, chaque année afin qu'il soit en règle avec ONF il fait nettoyer cette parcelle de bois par broyage ce qui lui coute environ 5000€ alors que ce terrain appartient à la commune et indirectement à l'ACCA par le bail qui nous lie à la mairie. Il souhaiterait tant qu'à payer l'entretien, qu'il en soit propriétaire, la mairie est d'accord mais devait avoir l'accord de l'ACCA. Le CA dans sa majorité a voté pour la vente de cette parcelle à Mr CHOMER. Mr le maire nous remercie et nous tiendra informé des suites de cette vente pour la procédure administrative en pareil affaire.

4. Information au CA de la réunion de la FDC et de l'OFB du 24/06 sur l'étude de la reproduction des sangliers qui s'est tenu au rdv de chasse de l'ACCA de Grignan.

L'OFB nous a informée qu'elle mène sur le massif et dans d'autres départements depuis plusieurs années une étude sur les causes de reproductions des sangliers, que des prélèvements (organes génitaux) sur des femelles sont pratiqués sur certaines ACCA (volontaires) afin de trouver la ou les raisons qui déclenchent sur les femelles la période de fécondation. L'OFB demandait si d'autres ACCA seraient volontaires pour participer à cette recherche. (A quelle fin ?) je ne me suis pas positionné.

5. Journée des associations le 03/09 à Réauville entre 10H et 17H00

L'ACCA se rendra disponible pour cette manifestation et organisera un stand (2 ou 3 d'entre nous, à vos agendas)

6. Réservation de la salle des fêtes de Réauville avant le 04/09

L'ACCA par Pierre RIEU a réservé la salle des fêtes pour le LOTO du 10/12/2022 et pour le repas des chasseurs le 05/03/2023

7. Demande de Mr DONNEAUD Alain pour faire pâturer 30 brebis dans le parc photovoltaïque.

Avec l'accord du CA par retour de mail à la demande de Mr DONNEAUD Alain j'ai contacté les exploitants du parc ENGIE GREEN (Mr CADORET) qui par téléphone

est d'accord sur le principe. Rappelant que l'ACCA a une convention d'utilisation, il nous tiendra informé (l'ACCA et Mr DONNEAUD) par mail d'un rdv prochain afin d'établir un protocole de tris parties. A ce jour nous sommes en attente de rdv ... (suite au prochain épisode)

8. Demande de l'AICA de Grignan d'aide et de participation à la manifestation pour le « brevet national de chien courant » courant Mars 2023.

Après renseignements apportés par le président le CA est d'accord pour mettre à disposition le territoire de l'ACCA de Réauville sur la partie mitoyenne d'avec Grignan et d'apporter son aide à l'AICA de Grignan pour le déroulement du « brevet national de chien courant » qui se déroulera « un weekend » en mars 2023. Ce brevet national va permettre de faire chasser sans armes les équipages de chiens sur sangliers. Les équipages seront suivis et notés afin de valider les aptitudes de chaque équipage sur : la recherche du pied, le rapproché sur la voie, la mené sur sanglier et le ferme éventuel sur l'animal sans mis à mort.

9. Information de l'Association pédestre d'ALLAN pour passage d'une course au 02/10/2022 sur territoire de l'ACCA

Après lecture du courrier en date du 06/06/2022 faisant demande de ne pas chasser au grand gibier dans un souci de sécurité sur le territoire de BARRET et de BAUMACHE pour permettre la course pédestre organisée le 02/10/2022, le CA a la majorité donne son accord et prendra les dispositions à cette demande de non-chasse sur ce massif le 02/10/2022. Réponse sera faite par mail à l'association d'ALLAN.

10. Préparation et remise des cartes pour la saison 2022/2023

A son habitude chaque membre du CA le samedi 10/09/2022 à 8H30 au local de chasse prendra ses fonctions afin de pouvoir recevoir et guider les sociétaires pour la remise des cartes de chasse et autres pour la saison à venir 22/23, rappel sera fait la semaine avant la date.

11. Questions diverses :

- (a) Demande de Mr ARNAUD Jacky (sociétaire extérieur résidant sur Lapalud) que son fils qui vient de valider son permis de chasser puisse chasser sur l'ACCA de Réauville. Les règles en pareils circonstances lui seront rappelées par retour de mail à savoir : que l'obtention du permis de chasser donne le droit de chasser sur

la commune « ou réside » le détenteur du permis de chasser et qu'en l'état n'étant pas « résidant » il devra faire une demande de carte extérieure avant le 1^{er} avril 2023 par courrier postal mais qu'il pourra par les cartes « d'invitations temporaires » de son père venir chasser avec lui sur Réauville.

- (b) Demande de Mr PERRIN Norbert (maire de Réauville) que son petit neveu (Mr Trouillet Yanis 19 ans) qui chasse sur St Cécile les vignes puisse venir chasser sur l'ACCA de Réauville pour la saison prochaine et qu'elles en sont les conditions. Après renseignement par mail avec ce jeune chasseur et sous couvert de Mr le maire, je lui rappelle qu'en tant que maire de la commune, il est détenteur du droit de chasser des surfaces communales chassables (160 hectares / 3 DdC alloués par l'ACCA) et à ce titre peut faire valoir son « droit de chasser » à qui il le souhaite. Mr le maire voulait l'avis du CA avant de valider cette demande par son pouvoir de « droit de chasser ». Le CA après renseignements et à la majorité est favorable à la demande de Mr PERRIN Norbert. Une convention « droit de chasser » sera passée entre Mr Trouillet Yanis et l'ACCA suivant les modalités d'usages.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19H45

Le Président
Claude GARRIONE